

DÉCLARATION PRÉALABLE - CONSTRUCTIONS

Modification de façades d'une maison individuelle et/ou ses annexes

Vous pouvez effectuer votre demande :

- **Par voie dématérialisée**, en sélectionnant « DP Déclaration Préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire » sur le Guichet Unique de votre commune, accessible sur le site internet maugescommunaute.fr > [Démarches en ligne](#) > [Urbanisme et Habitat](#) > [Accéder au Guichet unique](#).
Le Guichet Unique vous guide pas à pas via l'affichage de bulles d'information sur la droite de l'écran.
- **En format papier**, en complétant le formulaire CERFA n°16702 que vous trouverez sur le site du [Service Public](#) > [Demande de déclaration préalable](#) > [Accéder au formulaire](#)
Afin de vous accompagner dans le montage de celui-ci, vous trouverez ci-dessous, quelques éléments sur la complétude.

À compter du 1^{er} janvier 2025, les personnes morales ont l'obligation de déposer les demandes ou les déclarations d'urbanisme par voie électronique conformément à l'article R 423-2-1 du Code de l'urbanisme.

SUR LE FORMULAIRE CERFA :

L'intégralité des pages du formulaire devront être communiquées, notamment le bordereau des pièces.

1 - Identité du déclarant

1-1 : Pour un particulier : renseigner le nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, département, Pays.
Si la demande comporte plusieurs déclarants, il conviendra de renseigner la fiche complémentaire. Le formulaire d'origine ne permet pas de renseigner plus d'un déclarant.

2 - Coordonnées du déclarant

Renseigner l'adresse du déclarant, le code postal et la localité. Idéalement, il conviendra de renseigner un numéro de téléphone et un mail.

3 – Le terrain

Renseigner l'adresse du terrain concerné par le projet, la référence cadastrale et la superficie. Le préfixe correspond à la commune déléguée.

Si la demande comporte plus de trois parcelles, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes « Références cadastrales complémentaires ».

Ne pas oublier de compléter la superficie totale, incluant le cas échéant les parcelles renseignées sur la (ou les) fiche(s) annexe(s).

4 – A remplir pour une demande comprenant un projet de construction

4.1 - Nature des travaux envisagés : Cocher la case relative à la nature du projet ([Travaux sur construction existante](#)). Il conviendra également d'indiquer la nature des travaux (isolation par l'extérieur, modification d'ouvertures, pose de panneaux photovoltaïques par exemple) et de détailler les caractéristiques des modifications apportées (matériaux, coloris, dimensions).

Renseigner la case indiquant si votre projet porte sur une installation agrivoltaïque.

8 – Engagement du déclarant

Renseigner le lieu, la date et signature du déclarant.

Si la demande est réalisée par plusieurs déclarants, il sera nécessaire d'apposer plusieurs signatures et de renseigner la fiche « Autre demandeur ».

ANNEXE : Références cadastrales complémentaires

Cette page doit être renseignée si votre unité foncière est composée de plus de trois parcelles. Dans ce cas, il conviendra de renseigner chaque référence cadastrale ainsi que les lignes relatives aux superficies.

> Pièces graphiques à fournir

Selon la nature de votre projet, vous pouvez vous reporter aux fiches-guide illustrées « Modifier l'aspect extérieur de votre logement » ou « Installer des panneaux photovoltaïques sur une toiture » que vous pouvez retrouver sur le site internet maugescommunaute.fr > Vivre et Habiter > Urbanisme/Droit des sols > J'ai un projet de travaux.

Pour tout complément d'information, veuillez vous rapprocher du service Urbanisme de votre commune :

- Beaupréau-en-Mauges – **T** 02 41 71 76 80 – ads@beaupreauenmauges.fr
- Chemillé-en-Anjou – **T** 02 41 30 48 28 – urbanisme@chemille-en-anjou.fr
- Mauges-sur-Loire – **T** 02 41 39 80 54 – urbanisme@mauges-sur-loire.fr
- Montrevault-sur-Èvre – **T** 02 44 09 04 91 – urbanisme@montrevaultsurevre.fr
- Orée-d'Anjou – **T** 02 52 59 74 25 – urbanisme@oreedanjou.fr
- Sèvremoine – **T** 02 41 64 76 33 – urbanisme@sevremoine.fr